

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 7 juin 2022 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Marc Rouvier, 1^{er} Adjoint**.

Présents : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - C. PROUTEAU - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - A. CHOUKROUN - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - D. SAUVADE - A. ZAKHARY

Absents représentés : Y. MICHEL par M. ROUVIER - M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. IBARS - JC. ARAGON par L. GASC - M. PEREZ par G. REQUENA - W. BIGNON par D. CUPOLI - D. VIALAS par L. DELAITE - C. PINO par D. SAUVADE - J. GROSSO par A. ZAKHARY

Absents : JD. POUSSIER - JF. MARY - C. BASTIDE

16. Tarifs du port de Tabarka 2022

Vu l'avis favorable du conseil portuaire de Tabarka en date du 2 mars 2022,

Il appartient au conseil municipal :

D'approuver les tarifs du port de Tabarka comme indiqué ci-dessous :

PORT DE TABARKA TARIFS 2022 TTC ABONNEMENT ANNUEL			
Catégorie (en mètre)	Abonnement Annuel Plaisance	Retraités de la pêche	
		Bateaux de plaisance	Embarcations Traditionnelles de Pêche
0 (0 à 4,00)	309,00	309,00	201,00
A (4,01 à 5,00)	359,00	359,00	201,00
B (5,01 à 6,50)	427,00	427,00	201,00
C (6,51 à 7,00)	551,00	551,00	201,00

Il convient d'en délibérer.

Envoyé en préfecture le 15/06/2022

Reçu en préfecture le 15/06/2022

Affiché le 16/06/2022

ID : 034-213401508-20220607-DEL22_06_07_16-DE

SLOW

LE CONSEIL
Où l'exposé du conseiller municipal

DELIBERE
A L'UNANIMITE

Approuve les tarifs du port de Tabarka comme indiqué ci-contre.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le 1^{er} Adjoint
Marc Rouvier

M. Rouvier

